



Compte-rendu CPPNI

DU 15 OCTOBRE 2026

Objet : Négociation relative au dispositif des périodes de reconversion professionnelle.

La Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) de la branche professionnelle FHP - SYNERPA - THERMALISME s'est réunie en visioconférence ce jeudi 15 octobre 2026 afin d'échanger sur la négociation relative au dispositif des périodes de reconversion professionnelle.

Les discussions ont notamment porté sur les certifications professionnelles et les métiers visés par le dispositif, les demandes formulées par les organisations syndicales, ainsi que les conditions nécessaires à la finalisation de l'avenant.

Les organisations syndicales ont notamment demandé une augmentation du nombre de certifications professionnelles visées par le dispositif, afin d'élargir les possibilités de reconversion aux différents métiers concernés.

► POSITION DES ORGANISATIONS PATRONALES

Les organisations patronales ont fortement insisté sur l'urgence de faire aboutir cette négociation. Elles ont souligné la nécessité de préserver l'enveloppe budgétaire d'un million d'euros consacrée au dispositif, afin d'éviter la perte de ces fonds.

Elles ont également rappelé que des salarié-e-s étaient en attente d'une reconversion professionnelle et qu'il était donc nécessaire d'avancer rapidement dans les discussions afin de permettre la mise en œuvre du dispositif.

Afin de poursuivre les échanges sur les demandes formulées par les organisations syndicales et de parvenir à la signature de l'avenant par ces dernières, les organisations patronales ont proposé la tenue d'une nouvelle réunion de la CPPNI avant le conseil d'administration de l'OPCO, prévu le 18 novembre 2026.

► POSITION DE LA CGT

La CGT a dénoncé les priorités des organisations patronales, dont l'urgence affichée autour de cette négociation semble avant tout motivée par la volonté de capter l'enveloppe budgétaire d'un million d'euros.

Pour la CGT, **la mobilisation de cette enveloppe ne peut pas passer avant les revendications salariales.**

L'augmentation des salaires constitue une urgence pour les salarié-e-s et doit être une priorité dans les négociations de branche, plutôt que de voir toute l'attention portée au dispositif des périodes de reconversion professionnelle.

En conséquence, la CGT a annoncé qu'elle ne participerait pas à la CPPNI du vendredi 13 novembre 2026 consacrée à cette négociation. Cette réunion se tiendra entre les organisations patronales et les organisations syndicales participantes, sans la CGT. Par cette décision, la CGT entend marquer clairement son opposition à ces priorités et rappeler que **les salaires doivent passer avant la course à la mobilisation de l'enveloppe.**